

Service du renseignement de sécurité

Une voix: Parlez-nous-en.

M. le vice-président: Je prie le député, qui est un parlementaire chevronné, de s'en tenir à la motion à l'étude. Il ne peut pas parler de tout et de rien, il doit s'en tenir à l'amendement à l'étude.

M. Towers: Je le sais, monsieur le Président, et m'excuse de cette digression, mais il fallait bien que je réponde aux ministériels qui ne semblent pas capables de dire autre chose que «oh, oh!».

En traitant de la motion qui est à l'étude aujourd'hui, à cause de la décision de la présidence, nous constatons que cette motion va au cœur même de l'objet du projet de loi. Le président a dit . . . Me permettriez-vous?

M. le vice-président: Je crains que la présidence ne puisse permettre la moindre réflexion ou observation sur la décision du Président. C'est absolument contraire au Règlement et aux traditions de la Chambre. Je supplie le député de s'en tenir à la motion à l'étude.

M. Towers: Monsieur le Président, si nous pouvons supprimer le titre du projet de loi, alors nous pourrions étudier des motions qui sont d'une importance capitale pour les Canadiens. Je fais allusion à la motion n° 11, qui a été rejetée à cause du titre. Si nos vis-à-vis jugeaient bon de supprimer le titre, alors nous pourrions traiter de la motion n° 11. J'entends l'huissier de la verge noire qui frappe à la porte, monsieur le Président.

Une voix: C'est quelqu'un qui répète son rôle.

M. de Jong: C'est le destin qui frappe à la porte pour 12 ministres du cabinet libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: J'invite le député à poursuivre ses observations. Personne ne frappe à la porte.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Je dois rappeler les députés à l'ordre. Il est très difficile au député de Red Deer (M. Towers) de prononcer un discours quand il se fait interrompre constamment. Si la Chambre pouvait retrouver un peu de dignité, la présidence lui en serait reconnaissante, de même, j'en suis certain, que le député de Red Deer.

M. Towers: Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas convaincu les Canadiens que le Service canadien de renseignement de sécurité sera surveillé étroitement. Les Canadiens ne sont pas convaincus que le Parlement, le ministre ou le cabinet auront vraiment la haute main sur ce service. Voilà ce qui est effrayant dans ce projet de loi. C'est pourquoi je dis que la motion n° 1 devrait être supprimée ou suspendue jusqu'à ce que nous ayons apporté les modifications qu'il nous est possible de faire au cours de l'étude article par article. Peut-être le gouvernement ou encore le nouveau chef libéral changeront-ils d'idée, ce qui nous donnerait la possibilité d'apporter des changements susceptibles de satisfaire les Canadiens.

Je suis certain que les citoyens que vous représentez à la Chambre, monsieur le Président, sont tout aussi inquiets que mes électeurs. Ils ont vu des organismes sur lesquels ils n'exercent aucun contrôle leur ravir un si grand nombre de leurs libertés. Le meilleur exemple que je puisse vous fournir est celui des jours sombres de 1970 au Québec. C'est toujours facile de dire après coup ce qu'on aurait dû faire, mais nous devons néanmoins adopter des mesures législatives qui protègent les Canadiens et leur évitent des ennuis de ce genre à l'avenir.

Il suffit de lire le compte rendu des réunions du comité, les éditoriaux des journaux et les déclarations de députés de nos trois partis politiques, y compris celui du gouvernement, pour se rendre compte de l'appréhension que suscite l'établissement de cet organisme sans mécanisme de contrôle suffisant. La présidence s'est prononcée aujourd'hui. Si nous n'arrivons pas à modifier ou à supprimer le titre de ce projet de loi, voire même à le déposer jusqu'à ce que la Chambre ait eu le temps voulu pour en débattre et pour s'assurer que cette mesure vise bien à protéger les Canadiens, nous serons fondés de craindre le pire pour l'avenir.

Qu'importe votre province d'origine. Des situations peuvent se produire, et non pas seulement au Québec. J'ai souvent dit et je continue de dire que ce qui se produit ailleurs dans le monde pourrait fort bien se produire aussi au Canada. Les quotidiens nous renseignent sur ce qui se passe dans d'autres pays. Nous apprenons que certains organismes échappent à tout contrôle et que les droits des particuliers en souffrent. Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, et à assurer aux députés ministériels que je ne badine pas. Je parle on ne peut plus sérieusement. Nous apprenons dans les journaux que certains citoyens se sont fait couper les bras simplement parce qu'ils avaient manifesté leur opposition. Si des atrocités semblables se commettent ailleurs dans le monde à l'heure actuelle, c'est parce qu'un organisme est laissé libre d'agir à sa guise.

J'aimerais dire un mot des forces armées. A l'instar de bien des gens, j'ai toujours pensé qu'on ne risque pas qu'un seul homme s'empare du pouvoir absolu tant qu'on confie la direction des forces armées à trois chefs. Nous savons ce qui se passe quand un homme seul manipule à sa guise une société. Nous avons souvenir de ce qui s'est passé naguère et nous savons ce qui se passe encore dans plusieurs autres pays du monde. Pour tout dire, la guerre fait rage dans 35 endroits de la terre. N'importe laquelle de ces atrocités peut se produire au Canada.

• (1640)

Je vous exhorte, monsieur le Président, d'accepter cette motion. Je vous exhorte à encourager la discussion et à inciter les députés d'en face à prendre toute mesure qui s'impose pour consentir au moins au dépôt de cette motion à ce moment-ci. Elle est d'une importance fondamentale pour le bien-être et la protection de nos concitoyens.